

# **COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE**

## **PROCES VERBAL**

**DU**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 octobre 2016**



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

[www.ville-grande-synthe.fr](http://www.ville-grande-synthe.fr)

© 03 28 62 77 00 - fax. 03 28 27 70 00

## **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016**

## **II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2016**

### **A. ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Allocation gardiennage – Eglise Saint-Jacques**
- 2. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – Année 2017**
- 3. Création de postes – Modification du tableau des effectifs**
- 4. Services municipaux : mise en place d’horaires variables**
- 5. Recrutement de personnel d’animation temporaire pour les activités de l’année 2017 – vacances scolaires**
- 6. Demande de subvention à l’ADEME pour l’organisation d’un forum de la transition économique, écologique et sociale et la réalisation d’une exposition**

### **B. PROGRAMMATION**

- 1. Dotation Politique de la Ville 2016**
- 2. Projets portés par le Conseil Municipal des Jeunes**
- 3. Budget participatif : projets retenus**

### **C. URBANISME–AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

- 1. Désaffectation des parcelles situées dans la zone du Puythouck**
- 2. Déclassement des parcelles situées dans la zone du Puythouck**
- 3. Acquisition garage DEBRIL**
- 4. Cession S3D CRU Albeck Ilots 1 et 8**
- 5. Désaffectation de la maison de quartier des Deux-Synthe**
- 6. Déclassement de la maison de quartier des Deux-Synthe**

### **D. CONTRATS - MARCHES**

- 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 juin 2016**
- 2. Jury de concours de maîtrise d’œuvre – Centre de Santé – Indemnisation des architectes membres du jury**

## **E. AFFAIRES EDUCATIVES–SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- 1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**
- 2. Ateliers linguistiques – Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des parcours éducatifs**
- 3. Subventions accordées aux coopératives scolaires pour l'année 2016/2017**

## **F. FINANCES**

- 1. Décision modificative de crédits – Dépenses / Recettes – Exercice 2016 Budget Principal**

## **III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 23 JUIN 2016**

**PRESENTS :**

**M. Damien CAREME, Maire ;  
Mmes, MM, Martial BEYAERT, Marie-Line VANDENBOSSCHE,  
Olivier BERTHE Sabrina KHÉLLAF, Dany WALLYN, Nicolle  
LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Nadia ZEMBILGOTIAN-  
SARASSIN, Bernard JUNOT, Adjoints ;**

**Benoît CUVILLIER, Anne-Sophie VANELLE, Keltoum AMICHI,  
Sylvain MAZZA, Béatrice GOIDIN, José Martinho DA SILVA,  
Karine FAMCHON, Sébastien WALLYN, Karima TOUIL, Evelyne  
HAEGMAN, Michel DASSONVILLE, Albert DA COSTA, Chantal  
VANELLE, Eric FONTAINE, Sélïma CHABAB, Angélique  
ROUCOU, Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

**Michel POLLAERT à Damien Dany WALLYN, Najate BELKALA à  
Damien CAREME jusqu'à son arrivée, Aïcha ZAOUI à Olivier  
BERTHE jusqu'à son arrivée, Nathalie BENALLA à Karima TOUIL  
jusqu'à son arrivée**

**ABSENTS :**

**Thomas FRAGA, Claire DELBEKE, Laurent RENAUDIN, Fabienne  
BOLLE, Féthi RIAH.**

Je propose que le secrétaire de la réunion soit Benoît CUVILLIER à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

### **Monsieur le Maire :**

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement lors de notre conseil municipal.

Malheureusement et cela devient une mauvaise habitude je voudrais commencer cette séance du conseil municipal par saluer la mémoire de 2 personnes du personnel communal qui nous ont quittés ces derniers temps.

IL s'agit de Monsieur BAYARD Pierre qui est décédé le 17 août dernier à l'âge de 65 ans. Monsieur BAYARD est entré en mairie le 1<sup>er</sup> août 1981 au sein du service EPN en qualité de gardien du jardin public, vous l'avez peut-être rencontré en allant vous y promener, il a ensuite continué sa carrière comme chauffeur au sein du service logistique. Il était en retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Un second agent nous a quittés récemment, il s'agit de Monsieur Jocelyn STERCKEMAN qui est décédé le 24 septembre dernier à l'aube de ses 45 ans seulement.

Jocelyn STERCKEMAN est arrivé en maison communale en avril 1994 comme agent de surveillance, il intègre ensuite le service « énergie réseaux » en 1997. En 2005, il prend les fonctions de technicien chargé du contrôle et du suivi des travaux dans les domaines de l'éclairage public, de la télésurveillance, des alarmes et des courants forts et faibles.

A partir de 2006, la maladie l'éloigne épisodiquement de son travail, avec des reprises au sein du service « entretien et hygiène des locaux » puis comme agent de sécurité incendie et technicien plateau au Palais du Littoral.

Malheureusement, son état de santé se dégrade et il est placé en longue maladie en septembre 2013. Il ne pourra pas reprendre ses fonctions. Il laisse derrière lui ses enfants Victor et Agathe.

Et bien évidemment au nom du conseil municipal j'ai présenté à la famille nos sincères condoléances.

### **Monsieur le Maire :**

Avant d'entrer dans l'ordre du jour du conseil municipal j'ai déposé devant vous une motion que je vous propose d'adopter au conseil municipal de notre ville. Je l'ai passée en motion car ce n'est pas une compétence de la ville de Grande-Synthe mais une compétence communautaire et elle porte sur un moratoire sur les déploiements d'un compteur électrique LINKY. C'est une motion qui sera portée à l'attention du Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En application de la directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009, ENEDIS (ex ERDF) a programmé le déploiement du nouveau compteur LINKY sur le territoire communautaire de juin 2017 à juin 2018.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est l'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité moyenne et basse tension sur le territoire. Elle a délégué la gestion de ce service public par contrat de concession à ENEDIS jusqu'en 2020.

Le comptage est une activité essentielle de ce service public et, dans le cadre de cette concession, la CUD demeure propriétaire de son réseau et de ses équipements connexes dont les compteurs électriques.

En raison des incertitudes qui entourent le déploiement de ces compteurs LINKY et les réponses apportées par ENEDIS, le conseil municipal demande au président de la Communauté Urbaine de surseoir au déploiement de ce nouveau compteur dit « communicant » sur le dunkerquois pour les raisons suivantes :

- Efficacité et utilité de ce nouveau système pour l'utilisateur.
- Certains nouveaux services proposés par les fournisseurs seront payants pour l'utilisateur.
- Risque d'augmentation du coût de l'énergie aux heures de pointe non maîtrisé.
- Manque de visibilité sur l'évolution de l'emploi local avec les suppressions de postes chez ENEDIS.
- Manque de retour d'expérience sur les ondes émises, non déconnectables, venant s'ajouter au brouillard d'ondes déjà présent chez les usagers.
- Questions posées sur les utilisations des données collectées.

La période de ce moratoire jusqu'à fin 2019 permettra d'approfondir les questions en suspens et d'avoir un retour d'expérience.

Sachant que cette décision sera sans conséquence financière pour le distributeur.

Le conseil municipal de la ville de Grande-Synthe demande à l'unanimité au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque de surseoir au déploiement du nouveau compteur dit « communicant » sur le Dunkerquois et demande un moratoire jusque fin 2019.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **Monsieur le Maire :**

Dans beaucoup de foyers maintenant il y a du WIFI où il y a pas mal d'ondes qui se propagent des téléphones portables notamment. On peut tout débrancher chez nous pour être tranquille par rapport à ce brouillard d'ondes mais avec ce compteur là on ne pourra pas le débrancher car il faudra qu'il soit tout le temps en service. Et les autres systèmes qui arrivent derrière avec le compteur de gaz qui sera communicant, rajoutera une couche au-dessus et les compteurs d'eau par la suite seront aussi communicant donc rajouteront une troisième couche dessus. C'est quelque chose qui aujourd'hui commence à être important.

Avec les données collectées tout sera observé. De l'extérieur on pourra savoir si vous êtes là ou pas. On saura combien vous êtes car la consommation électrique sera instantanée donc on pourra tout observer même si la CNIL est derrière, la commercialisation de ces données pour les fournisseurs d'énergie derrière pour la concurrence. Aujourd'hui il y a trop de questions sans réponse c'est pour cela que ce n'est pas une interdiction que je vous propose de faire aujourd'hui mais un moratoire jusqu'en 2020 sur l'installation de ces compteurs LINKY qui nous permettra d'avoir du retour et d'analyser ou de voir les évolutions ou les analyses qui seront faites d'ici là.

Il y a déjà des communes sur l'agglomération qui se sont prononcées contre l'installation de ces compteurs là comme Coudekerque ou Bray Dunes. Je n'en fais pas une affaire pour ou contre mais il y a beaucoup d'interrogations donc il faut retarder l'installation de ces compteurs jusqu'à fin 2019.

Des questions ?

### **Madame CHABAB :**

On a la légitimité pour intervenir puisque c'est un prestataire privé ? Nous on n'interdit pas l'installation de ces compteurs, on demande un moratoire mais les communes qui demandent l'interdiction, ce n'est pas de l'ingérence ?

### **Monsieur le Maire :**

Non parce qu'on n'a plus la compétence puisque se sont des réseaux qui sont concédés à la Communauté Urbaine. C'est un acte politique que les conseillers municipaux font de dire nous on s'oppose à l'installation des compteurs LINKY. Nous on demande à la Communauté Urbaine ? qui a la compétence de faire un moratoire sur cette installation là ? C'est une interpellation du conseil municipal de Grande-Synthe qui viendra s'ajouter après à celles des communes qui ont déjà pris des interdictions car cela pourra aussi aller dans ce sens là

## **I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2016 vous est parvenu le 5 octobre 2016.**

### **Monsieur le Maire :**

Des observations ?

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

## II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2016

### A. ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. Allocation gardiennage – Eglise Saint-Jacques

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le montant de l'indemnité allouée au prêtre chargé du gardiennage des églises communales, à savoir pour Grande-Synthe, l'église Saint-Jacques.

Conformément à la circulaire NOR/IOC/D/1033981C du 4 janvier 2011 de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques du Ministère de l'Intérieur et à son courrier du 30 mai 2016, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour 2016 reste fixé à 474,22 euros.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** : de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église Saint-Jacques pour 2016 à 474,22 euros.

**IMPUTE** : la dépense aux chapitre et article y afférent.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

#### 2. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – Année 2017

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Vu la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du recensement qui a pris effet en 2004,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-21-1,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune d'embaucher les agents chargés des opérations de collecte du recensement rénové de la population 2017 et de fixer les modalités de rémunération,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'embauche de 5 agents recenseurs, pour une durée déterminée, du 19 janvier au 25 février 2017.

Ceux-ci seront placés sous l'autorité administrative conjointe du coordonnateur et des coordonnatrices adjointes désignés par Monsieur le Maire, et percevront chacun un salaire net de 1000 euros pour une collecte menée à son terme.

Cette rémunération ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** : les modalités de recrutement et de rémunération proposées ci-dessus pour les 5 agents recenseurs.

**IMPUTE** : la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

### 3. Création de postes – Modification du tableau des effectifs

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste de Puéricultrice hors classe,
- 1 poste d'Educateur APS principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'Infirmière en soins généraux de classe normale,
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28H/semaine.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** : de créer le poste énuméré ci-dessus.

**MODIFIER** : le tableau des effectifs en conséquence.

**D'IMPUTER** : les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>28</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</b>

### 4. Services municipaux : mise en place d'horaires variables

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

La Ville de Grande-Synthe déploie actuellement un outil de gestion automatisée des temps de travail dont la mise en service officielle interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Préalablement, une période de test de 3 mois est en cours afin que les agents s'approprient ce nouvel outil et que la collectivité puisse opérer les ultimes réglages pour que le démarrage s'effectue avec sérénité en janvier 2017.

Le déploiement de cet outil de gestion a amené la collectivité à s'interroger sur une possibilité de variation des horaires de travail de certains agents.

En application du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié et de son article 6, le Comité Technique a été consulté le 19 octobre 2015.

Pour le moment, il a été acté que certains agents pourront arriver jusqu'à 15 minutes après l'heure officielle de prise de service et ce, pour chaque demi-journée de travail (matin et / ou après-midi) tout en veillant à garantir la continuité du service public.

Tout temps de travail non-effectué durant cette plage de variabilité devra être rattrapé le jour même après les heures de fermeture de la collectivité (possibilité de rattrapage jusqu'à 15 minutes le midi et jusqu'à 30 minutes le soir).

La possibilité d'horaires variables tels que décrits supra n'est ouverte qu'aux agents :

- dont l'essentiel des missions n'est pas lié à l'accueil du public sauf si l'organisation interne du service le permet ;
- n'effectuant pas un travail en équipe nécessitant une équipe complète pour partir en mission.

Ce dispositif pourra évoluer dans le temps.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**AUTORISE** : la mise en place d'horaires variables au sein des services municipaux lorsque ce dispositif n'a pas d'impact sur l'accueil du public et le rendu du service public.



**VOTE**  
**Pour** 28  
**Contre** 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)  
**Abstention** 0

### **Arrivée de Madame BELKALA Najat**

#### **Monsieur le Maire :**

Des questions ?

#### **Madame CHABAB :**

Je trouve que le principe d'une pointeuse c'est quand même de permettre aux agents de gérer, je parle principalement des chargés de missions, leurs temps par rapport à leurs missions. Je trouve que c'est un dispositif qui est extrêmement rigide. Imposer le rattrapage de 15 minutes le midi et 30 minutes le soir je ne comprends pas bien ce principe là. Il y a peut-être des mères de famille qui préféreraient rattraper d'avantage le midi parce que les enfants sont à la cantine et donc de partir plus tôt le soir. On nous parle de l'avis du CT et je ne comprends pas bien ce que cette délibération vient faire au conseil municipal parce que pour moi c'est de l'organisation et de la négociation avec les organisations syndicales alors je ne comprends pas bien. Et j'aurais voulu connaître l'avis du CT parce qu'on nous parle du CT du 19 octobre mais on ne nous donne pas l'avis.

#### **Monsieur le Maire :**

C'est un avis favorable du CT bien évidemment sinon la délibération ne serait pas passée. La modification des horaires de travail des agents de la collectivité doit passer au conseil municipal car on autorise à réhabiliter ce qui n'était pas autorisé dans les anciens horaires de travail puisque c'était 8h30-11h50 et 13h30-17h30. A partir du moment où il y a cette plage qui évolue on doit la passer au sein de l'assemblée délibérante. Tout cela a été vu avec l'ensemble des organisations syndicales, il n'y a rien de figé, on est en période de test, on verra comment les choses évoluent cela fait 15 jours que c'est en route. Les choses évolueront au fur et à mesure cela a été discuté avec tout le monde. Les 30 minutes le soir c'est s'il y a un quart d'heure de retard. Si les gens ne sont pas en retard ils n'ont pas besoin de 15 minutes tous les jours. Après il faut que le service tourne...

#### **Madame CHABAB :**

Là je suis tout à fait d'accord mais c'est sur la rigidité 15 minutes le midi, 30 minutes le soir avec Madame ROUCOU on est contre parce qu'on trouve que c'est trop rigide. Très sincèrement la souplesse de on récupère dans la journée que ce soit le midi ou le soir peu importe c'est rigide. Bien sûr la plage horaire de l'ouverture au public il faut que les agents soient présents ce qui est tout à fait normal ce n'est pas du tout cela que je remets en cause. Je trouve que le dispositif n'est pas du tout souple, vous dites que c'est un démarrage que cela sera revu à terme moi tel qu'il est aujourd'hui je vote contre.

#### **Monsieur BERTHE :**

Je voudrais apporter une petite précision sur le quart d'heure du matin ou du midi. Le problème c'est que si on va vers une démarche beaucoup plus grande au niveau temps on va partir sur ce qu'on appelle une annualisation du temps de travail...

#### **Madame CHABAB :**

Je ne suis pas du tout d'accord pour l'annualisation du temps de travail.

#### **Monsieur BERTHE :**

Moi non plus je ne suis pas d'accord. Si on part dans des démarches où les gens gèrent leur temps de travail on va partir automatiquement sur des annualisations où les gens pourront dire aujourd'hui je fais 5 heures et demain j'en fais 10 pour avoir le temps de travail effectif au bout d'une année. On n'est pas parti sur cette démarche là je tiens à le préciser, donc pour l'instant et comme Monsieur le Maire le disait, on a eu une discussion avec le CT où l'on autorise dans un premier temps un quart d'heure mais cela peut évoluer.

## 5. Recrutement de personnel d'animation temporaire pour les activités de l'année 2017 – vacances scolaires

**RAPPORTEUR : Olivier BERTHE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les ACM et points d'accueils fonctionneront pour les :

- Vacances d'Hiver du lundi 13 février 2017 au vendredi 24 février 2017
- Vacances de Printemps du lundi 10 avril 2017 au vendredi 21 avril 2017
- Vacances d'Été du lundi 07 Juillet 2017 au vendredi 25 août 2017
- Vacances d'Automne du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017

Il conviendrait donc de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'encadrement et le fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement, des points d'accueils loisirs, les séjours de vacances, mini séjours et week-ends.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement pour :

- \* Les vacances d'Hiver de :
  - 80 animateurs
  - 6 directeurs ou adjoints
  - 8 spécialistes (éducateurs, infirmiers)
  - 2 spécialistes gymnastiques.
- \* Les vacances de Printemps de :
  - 150 animateurs
  - 10 directeurs
  - 1 infirmier (agent d'animation 3<sup>ème</sup> échelon)
  - 10 spécialistes (éducateurs, infirmiers)
  - 2 spécialistes VTT (à recruter 1 jour ouvrable avant démarrage de la période)
  - 2 spécialistes en gymnastique
  - 1 secrétaire
  - 1 magasinier (Puythouck)
- \* Les vacances d'été de :
  - 150 animateurs par mois (juillet et août)
  - 10 directeurs par mois (juillet et août)
  - 5 directeurs adjoints par mois (juillet et août)
  - 10 professionnels pour les stages et interventions A.C.M (Rémunération selon contrat d'engagement)
  - 2 animateurs VTT (juillet et août) (à recruter 3 jours ouvrables avant démarrage de la période et 1 jour ouvrable après)
  - 16 spécialistes éducateurs ou infirmiers par mois
- \* Les vacances de Toussaint :
  - 80 animateurs
  - 6 directeurs ou adjoints
  - 7 spécialistes

Les rémunérations seront calculées sur la base suivante pour les animateurs vacataires :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - Directeur diplômé :           | Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe temporaire 9 <sup>ème</sup> échelon |
| - Directeur adjoint :           | Animateur temporaire 12 <sup>ème</sup> échelon                                  |
| - Animateur spécialisé:         | Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon  |
| - Animateur stagiaire           | Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon           |
| - Animateur non diplômé :       | Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon            |
| - Infirmier/Animateur diplômé : | Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe 11 <sup>ème</sup> échelon |

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable au recrutement de personnel d'animation temporaire pour les activités des vacances scolaires de l'année 2017.

**IMPUTE** la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## **6. Demande de subvention à l'ADEME pour l'organisation d'un forum de la transition économique, écologique et sociale et la réalisation d'une exposition**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Dans le contexte économique et social actuel de notre ville, et plus largement du territoire dunkerquois, où les stigmates d'un modèle de développement non durable sont de plus en plus prégnants (chômage de masse, déclin de l'industrie, dégradation de l'environnement, déficit d'attractivité du territoire...), l'enjeu est de construire un nouveau modèle de développement de notre territoire plus juste socialement, tout en prenant en compte les limites écologiques de la planète.

Anticiper plutôt que subir les mutations sociales et économiques auxquelles nous sommes confrontés, partager une vision positive de l'avenir, miser sur la capacité des acteurs de notre territoire à innover et à coopérer, c'est le parti pris de ce premier « Forum de la transition économique, écologique et sociale » organisé par la Ville de Grande-Synthe avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Au cours du premier semestre 2016, la Ville a mené avec l'appui d'un groupe d'experts une démarche de prospective participative pour sonder les « imaginaires » des habitants et des acteurs locaux, et mettre en perspective des éléments de vision de « futurs souhaitables ». Le Forum sera l'occasion de restituer ce travail exploratoire, notamment via une exposition interactive, et d'ouvrir un débat plus large sur l'avenir de notre territoire : quel modèle de développement pour demain ?

Le Forum est ainsi conçu comme un espace ouvert de dialogue, de rencontres et d'échanges résolument orienté vers la construction d'une vision d'avenir partagée et soutenable de notre territoire. Décideurs politiques, décideurs économiques et partenaires sociaux du territoire, cadres administratifs et techniques des collectivités locales et des organisations techniques du territoire, acteurs de la formation, forces vives du Dunkerquois, et au-delà, seront invités à participer à cette journée.

Dans ce contexte, il est proposé que l'ADEME puisse intervenir financièrement pour l'organisation du Forum qui se tiendra le 17 novembre prochain, au Palais du Littoral à Grande-Synthe, et la réalisation d'une exposition à partir des imaginaires des habitants pour un avenir « désirable et durable ». Le montant prévisionnel est estimé à 45 000 euros, avec une prise en charge à hauteur de 50% par l'ADEME.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au dossier de demande de subvention à l'ADEME pour l'organisation du premier Forum de la transition économique, écologique et sociale et pour la réalisation d'une exposition.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>2 (S. CHABAB , A. ROUCOU)</b>

**Arrivée de Madame BENALLA Nathalie**

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des questions ?

**Madame CHABAB :**

Les « autres 50% » seront pris en charge par la Communauté Urbaine ?

**Monsieur le Maire :**

Par la ville de Grande-Synthe.

**Madame CHABAB :**

Et pourquoi par la ville de Grande-Synthe ?

**Monsieur le Maire :**

Parce que nous sommes à l'initiative de l'opération.

**Madame CHABAB :**

Oui mais vous dites en lien avec la Communauté Urbaine...

**Monsieur le Maire :**

Oui parce que le développement économique c'est aussi avec la Communauté Urbaine mais c'est nous qui l'avons voulu. Ce n'est pas une initiative de la Communauté Urbaine mais de la ville de Grande-Synthe.

**Madame CHABAB :**

Ils ne mettent pas un centime ?

**Monsieur le Maire :**

Non. Mais dedans on valorise aussi des choses comme le Palais du Littoral. Donc dans les 50% que l'on a, on a aussi des valorisations de la mise à disposition de la salle, des personnels qui sont présents. Cela ne coulera même pas les 50% de la ville.

**Madame CHABAB :**

C'est ça le souci c'est que on a des demandes de subvention et on n'a jamais les dossiers de subventions donc on ne peut pas évaluer la part à charge de la ville. C'est vrai qu'il y a des valorisations dans toute demande de subvention ce qui est tout à fait normal. On ne visualise pas la somme réelle que la ville va vraiment investir, le coût réel de la ville hors valorisation donc ça c'est un premier point, deuxième point c'est que régulièrement on a des demandes de subvention ou d'adhésion pour des projets toujours économiques, écologiques et sociaux mais on n'a jamais les retombées. Je parle des différentes conventions que vous avez signées avec différents partenaires et c'est toujours dans l'état d'esprit du développement économique, écologique, sociale, de transition ect mais nous n'avons jamais les retombées les actions précises qui sont mises en place dans le cadre de ces conventions, dans le cadre de ces demandes de subventions. Voilà, moi je souhaite avoir un regard sur les différentes retombées sur les démarches que vous faites en ce sens. Parce que l'écologie, l'écologie, l'écologie c'est bien beau mais on a quand même une ville qui est touchée à 28% par le chômage. Je veux dire à un moment on fait quoi pour l'emploi ? Donc là j'entends bien que implicitement c'est chômage de masse, déclin de l'industrie mais concrètement c'est quoi les retombées ? A part le forum où tout le monde va se réunir encore une fois en se disant qu'il faut relancer l'économie verte, qu'il faut revoir nos modes de transport, c'est toujours la même histoire. Mais concrètement le taux de chômage ne baisse pas donc quelles sont les retombées ?

**Monsieur le Maire :**

C'est exactement le but du forum. On ne décrète pas du jour au lendemain que le chômage baisse pour cela il faut mettre un nouveau système de développement sur l'agglomération cela ne se fait pas du jour au lendemain et donc on est tellement enfermé dans un système de développement sur notre agglomération que mettre une autre économie en place à côté cela prend du temps. Aujourd'hui le but de ce forum c'est tel que je le disais au mois de janvier et je le redis aujourd'hui. Imaginons demain que même avec le chômage que l'on a que notre grand complexe sidérurgique décide comme TATA en Grande Bretagne de fermer toutes ses usines en France. C'est une catastrophe sur l'agglomération et à partir de ce moment là comme il n'y aura plus de recettes liées à la présence industrielle on n'aura plus les moyens d'impulser des autres politiques économiques. La réflexion que je veux porter à ce forum c'est justement d'envisager cette solution là pour voir comment se détacher et comment mettre en place un autre système de développement sur notre agglomération qui ne soit pas dépendant du système actuel et donc qui puisse vivre sa vie sans le système actuel parce que je crois qu'on y

approche. Pareil sur la centrale nucléaire, on a une centrale qui a plus de 40 ans aujourd'hui même si on met 2 milliards de travaux pour la reconduire pour 10 ans on sera confronté au problème dans 10 ans. Et en attendant d'arriver à cette fin inéluctable à un moment donné qu'est-ce que l'on met en place ? Donc il y a eu les EGEL (états généraux de l'emploi local) qui ont rempli une certaine mission de ce côté là. Ce débat du constat et qu'est-ce que l'on fait derrière ? Et quand vous me dites il n'y a pas de retours justement dans l'exposition telle qu'elle est là c'est le retour de ces 2 mois d'investigation de la première mission que l'on avait demandée à l'ADEME, qui a été interrogée les habitants pour savoir comment eux se projettent dans un nouveau modèle de développement et c'est parce que je veux associer la population à cette réflexion là. Dans cette exposition là vous verrez le retour de ce que l'on a décidé la dernière fois. Le système nous plante dans les crises que l'on connaît aujourd'hui et la crise climatique est une des conséquences du modèle de développement dans lequel on évolue. Donc il faut changer ce modèle de développement, il faut changer le modèle de développement économique de l'agglomération, il faut le faire évoluer mais cela ne se fait pas d'un claquement de doigt. Je suis le premier à dire 24 % de chômage en 2008 et on n'a pas baissé le taux de chômage et on apprend tous les 6 mois la fermeture d'un site comme SRD, ASCOMETAL après Europipe... Mais c'est parce que pendant des années on a dit l'industrie, l'industrie, l'industrie en veux-tu en voilà. On a un système qui est complètement interdépendant sur notre agglomération. C'est l'objet de ce forum, c'est donc se poser les questions et associer. Il y aura par exemple la confédération syndicale, il y aura un maire d'une ville du Canada qui a vécu ce problème de fermeture de site industriel et qui viendra en témoigner parce que moi ce qui m'intéresse c'est de trouver de l'emploi je ne sais pas si cela sera encore de l'emploi à 35 heures. Il y a des réalités dont il faut tenir compte et dans le débat qui s'annonce personne n'en tient compte. La productivité s'est améliorée de 5 fois entre 1950 et 2016. Il y a 5 fois moins d'ouvriers pour faire la même chose. On assiste aujourd'hui à la robotisation et à une automatisation dans les process industriels qui font que l'on va encore perdre des emplois dans les années à venir. Si on poursuit dans ce même modèle de développement on va à la catastrophe. C'est-à-dire que nos personnes qui sont les plus en difficulté aujourd'hui n'ont aucun espoir de retrouver quelque chose, donc il faut bien mettre à plat ce modèle. Notre territoire communautaire c'est 50% de terre agricole il faut donc faire une autre agriculture sur notre territoire et au lieu d'avoir un exploitant pour 100 hectares on aura 10 exploitants pour 100 hectares. Et du coup cela créera 10 emplois. 10 emplois multipliés par les milliers d'hectares que l'on a sur l'agglomération cela va générer de l'emploi. Mais il faut se poser le problème et il faut le vouloir, il faut qu'il y ait une volonté politique d'inverser ses données là. C'est tout l'objet de ce forum. C'est un début, un premier forum mais il faudra qu'il y en ait d'autres. Il faut mettre tous ces partenaires autour de la table pour oser en parler.

### **Madame CHABAB :**

Je suis d'accord avec vous. Il y a eu les assises de l'énergie ou du développement durable au Kursaal où il y a eu ces débats. Je pense que le Président de la Communauté Urbaine est sensible à ces questions, il a envie de changer les choses donc là on va dans le bon sens. Mais je trouve que c'est beaucoup de forums, beaucoup d'assises, beaucoup de conférences et concrètement quand va-t-on chercher les investisseurs ? Voilà c'est ça qui est long. Il y a des entreprises qui ferment, on apprend régulièrement dans la presse, des pères de famille qui se retrouvent au chômage. C'est vrai à mon sens je trouve que c'est long. On est tous convaincus ici qu'il faut changer de modèle mais voilà encore un forum et pour moi la Communauté Urbaine doit aussi accompagner la ville pas que techniquement mais aussi financièrement dans ce genre de démarche.

### **Monsieur le Maire :**

J'entends bien mais après il y a des choses qui avancent. Grâce à 2 expérimentations qui sont nées à Grande-Synthe quand je prends TOUTECO par exemple qui est le modèle de partage par internet, le système qui se développe maintenant partout en France et terraotherme que vous avez vue dans le dernier bulletin municipal qui est une entreprise qui récupère les calories dans l'air et les réinjecte derrière, qui crée 20 à 30 emplois sur Grande-Synthe. Ce sont des petites unités qui sont complètement indépendantes du secteur actuel et aujourd'hui on est en train de créer des emplois dans ce domaine là. C'est 30 + 20 car on n'arrivera plus à mettre une entreprise de 200 ou 300 emplois car cela n'existera plus sur le territoire donc on partira sur des petites unités qui sont finalement pas une mauvaise chose. Je préfère qu'une boîte ferme avec 30 employés plutôt que 300. Socialement cela fait moins de ravage. On se dote d'un certain nombre d'outils à la Communauté Urbaine, Eura-énergie est un de ces outils là, pour faciliter la création d'emplois, faciliter la venue d'entreprises, créer un nouvel environnement pour les entreprises qui ne soient pas des entreprises qui soient liées au secteur actuel. Il y a des choses qui se font. Ce matin on était en réunion des élus communautaires sur l'avenir de

l'agglomération, certains veulent ignorer ce débat car ils ne veulent pas imaginer que cela fermerait. Mais s'il faut l'imaginer parce qu'après il n'y a plus de moyen de faire quelque chose donc c'est pour anticiper tout cela. C'est une démarche prospective et elle prend un peu de temps. Après la CUD elle s'associe sur le fond. De toute façon je l'aurais fait sans la CUD parce que je l'avais décidé sans la CUD.

**Madame CHABAB :**

Oui justement c'est ça qui est anormal car si la CUD est sensibilisée à ces questions là, si ce forum est si pertinent que vous le dites normalement pour moi elle doit investir financièrement parce que l'attractivité du territoire est quelque chose d'important. On nous bassine toujours que l'on perd 1 000 jeunes par an...

**Monsieur le Maire :**

Non pas 1 000 jeunes mais 1 000 habitants.

**Madame CHABAB :**

Moi je vous parle des jeunes de la tranche active, des jeunes actifs qui quittent le territoire par faute d'emploi c'est bien aussi d'investir sur ce genre de question. La ville de Grande-Synthe ne peut porter à elle seule...

**Monsieur le Maire :**

Imaginez que chaque maire...

**Madame CHABAB :**

Il faut mettre des coups de pression c'est tout !

**Monsieur le Maire :**

Imaginez que chaque maire ait une idée et fasse payer la CUD on ne s'en sortirait pas.

**Madame CHABAB :**

Il y a beaucoup de villes qui ne s'engagent pas dans ce genre de démarches.

**Monsieur le Maire :**

Non mais sur d'autres thèmes et tous sont bons à défendre.  
D'autres questions ?

**Madame BENALLA :**

Je me permets d'intervenir Monsieur le Maire concernant le problème du ramassage des ordures ménagères. Visiblement il y a un conflit actuellement entre les salariés de ramassage et la Communauté Urbaine de Dunkerque. J'aimerais savoir si vous aviez des informations sur le sujet. Si oui lesquels et est-ce que vous pouvez justement demander au Président de la Communauté Urbaine d'engager des discussions avec ses salariés.

**Monsieur le Maire :**

Elles sont en cours et ne sont pas satisfaisantes pour le moment vous l'avez vu dans la presse. Ce n'est pas à l'ordre du jour de notre conseil municipal. Je suis surpris de votre réaction. Je laisse le Président et le Vice-Président de la Communauté Urbaine gérer les choses, on verra bien dans les jours qui viennent en espérant que l'on trouve une issue à ce conflit qui est fortement gênant pour toute la population.

**Madame BENALLA :**

J'entends bien que ce n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal mais je pense que cela concerne tous les concitoyens de la ville...

**Monsieur le Maire :**

On est d'accord.

**Madame BENALLA :**

Et donc je souhaiterais que vous puissiez appuyer de toute votre force de Vice-Président de la CUD pour faire avancer ces négociations.

**Madame CHABAB :**

Par rapport à ce que vient de dire Madame BENALLA c'est vrai que cela a des conséquences sur la ville. Nous nous soutenons le mouvement de grève car le maintien du service public est important. Ce que je trouve dommage c'est de voir les jardiniers de la ville ramasser les ordures. Je trouve que c'est une manière de casser la grève. J'ai vu une équipe de jardiniers ramasser les ordures devant chez moi.

**Monsieur le Maire :**

Vous êtes des privilégiés car ce n'est pas le cas partout...

**Madame CHABAB :**

Alors je ne sais pas si c'est un ordre de la ville ou s'ils se sont arrêtés et ils ont ramassé. Je n'en sais rien mais demandez au personnel de ne pas faire cela car c'est un moyen de casser la grève.

**Monsieur le Maire :**

Je ne sais pas ce qu'il s'est passé là car il n'y a aucune consigne pour ramasser les ordures. D'ailleurs ce n'est pas une de nos compétences et je ne sais pas ce qu'on en fait si on les ramasse. Je sais que cela pose des problèmes où l'on a des locations de salles comme à l'Atrium. Moi je n'ai jamais cassé de grève et je ne vais pas commencer aujourd'hui. On a même fait en sorte à l'époque, je le vous rappelle, de ne pas mettre en place le service quand les enseignants faisaient grève.

**Madame CHABAB :**

Je m'en souviens c'est pour cela que j'interviens dans ce sens...

**Monsieur le Maire :**

Non on est toujours dans la même veine, on n'a pas bougé.

## **B. PROGRAMMATION**

### **1. Dotation Politique de la Ville 2016**

**RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la loi de finances 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV) tout en maintenant les mêmes critères d'éligibilité. Les dispositions générales sont reconduites pour l'année 2016.

Cette dotation complète par un soutien renforcé aux quartiers en géographie prioritaire, la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine.

C'est à ce titre que la ville de Grande-Synthe sollicite un cofinancement pour les projets suivants :

- Transformation d'un groupe scolaire (Ecole Ferry) en un lieu de développement de la participation des habitants : subvention sollicitée d'un montant de 409 095 euros.
- Un projet de développement pour la Maison des Associations, subvention sollicitée d'un montant de 105 120 euros.
- Création de la Maison des Echanges et Ressourcerie, subvention sollicitée d'un montant de 86 500 euros.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EMET** : un avis favorable à la programmation 2016 de la Dotation Politique de la Ville,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Ils transfèrent cette dotation sur la politique de la ville, c'est sur l'enveloppe financière ?

**Monsieur le Maire :**

Non c'est l'ancienne DDU qui devient DPV donc les villes qui sont en DSU cible ont le droit à une enveloppe d'investissement et c'est cette enveloppe.

**Madame CHABAB :**

Donc cela ne grignote pas sur la petite enveloppe politique de la ville que nous avons ?

**Monsieur le Maire :**

Non c'est en plus. Là cela doit faire 600 000 euros mais on ne sait jamais combien ils vont nous accorder. Je ne sais même pas si les notifications sont arrivées alors que nous sommes au mois d'octobre.

## 2. Projets portés par le conseil municipal des jeunes

### **RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER**

Une délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2015 a validé la création du Conseil Municipal des jeunes et a adopté son règlement.

Le Conseil Municipal des jeunes rassemble 32 élus (16 filles/16 garçons) issus de l'ensemble des collèges de la ville. Ils sont élus pour un mandat de 2 ans et représentent les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Au cours des 12 rencontres plénières qui ont eu lieu sur le premier semestre 2016, les jeunes élus ont abordé le rôle du Maire, des élus, le fonctionnement du Conseil Municipal, la notion d'engagement et de citoyenneté... Ils ont ainsi pu travailler en commissions à l'élaboration de propositions.

Aussi, lors du Conseil Municipal jeunes du 20 septembre 2016, les 23 élus présents ont voté à l'unanimité l'ensemble des propositions suivantes :

- Pour la commission santé/sports/loisirs
  - Création d'un skatepark
  - Participation au Rallye Ados
- Pour la commission jeunesse/éducation :
  - Projet de Veillées
  - Projet autour de la recherche de stages
- Pour la commission Solidarité/vivre ensemble :
  - Projet collecte de jouets pour les enfants du lieu humanitaire de la linière
  - Projet d'organisation d'une sortie ludique

Un projet global a été proposé par le Maire du CMJ. Il propose d'aller à la rencontre des autres Conseils Municipaux Jeunes et d'organiser une rencontre inter CMJ à Grande-Synthe

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** les projets proposés par le Conseil Municipal des jeunes.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>30</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>0</i></b>



**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Les projets votés à l'unanimité par les conseillers municipaux sont actés donc ils seront réalisés ?

**Monsieur le Maire :**

Ils doivent encore les étudier comme par exemple la création du skatepark. On les valide au conseil mais sous réserve que la réalisation soit possible car ils demandent un skatepark ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de plus il ne faut pas que cela soit en plein air donc il y a plein d'interrogations et les jeunes ne sont pas allés dans cette réflexion jusque là. Mais l'idée est qu'on valide ces projets et que l'on travaille dessus. Et cela passera au budget primitif l'année prochaine.

**Madame CHABAB :**

Toutes les autres actions sont réalisables.

**Monsieur le Maire :**

Oui tout à fait.

**Madame CHABAB :**

Les autres projets ne posent pas de questions particulières. En fait ma question est : est-ce que les enfants savent que ce n'est pas quelque chose d'acté et donc que ce n'est pas sûr que cela sera fait car si cela génère de la déception après...

**Monsieur CUVILLIER :**

Alors pour compléter, lors des prochaines réunions les jeunes auront l'occasion de rencontrer les différents services pour étudier la faisabilité des projets. Oui comme on le disait tout à l'heure il y a des projets qui pourront être réalisés très rapidement. Le skatepark va forcément prendre un peu plus de temps car il va falloir étudier les contraintes mais c'est aussi dans une visée pédagogique de montrer aux jeunes que d'avoir un projet c'est bien mais il faut d'abord étudier la faisabilité de celui-ci.

**Madame CHABAB :**

Par rapport au projet global qui a été proposé par le maire est-ce qu'il est possible de l'avoir ?

**Monsieur CUVILLIER :**

Oui car ils ont travaillé sur des fiches projet que l'on peut transmettre.

**Madame CHABAB :**

La rencontre inter CMJ avec les autres communes...

**Monsieur CUVILLIER :**

C'est justement le projet global que le jeune maire a présenté donc c'était une idée globale de faire une rencontre. Nous n'avons pas encore défini tous les éléments mais l'idée est d'inviter plusieurs CMJ par exemple au Puythouck pour pouvoir faire une journée d'échanges sur le fonctionnement et les idées que peuvent avoir les autres CMJ.

**Madame CHABAB :**

Pour votre information sur l'agglomération ce sont des CME ce sont des enfants du CM1 et du CM2. Et comme nous se sont des collégiens en terme d'âge cela risque d'être un peu compliqué. Par contre à la ville de Dunkerque il y a la passerelle qui existe, il faudrait que cela soit des collégiens car les attentes ne sont pas les mêmes.

**Monsieur CUVILLIER :**

On ne pensait pas forcément qu'à l'agglomération on voyait un peu plus large.

**Monsieur le Maire :**

L'intérêt est d'aller voir d'autres CMJ qui ont de l'expérience, aller voir un peu comment ils fonctionnent et effectivement il faut l'adapter à la tranche d'âge qui est la nôtre. Nous nous avons même des jeunes qui sont entrés en seconde car ils étaient en 3<sup>ème</sup> l'année dernière. L'intérêt c'est qu'ils aillent à la rencontre des autres et qu'ils regardent ce qu'il se fait ailleurs.

### 3. Budget participatif : projets retenus

**RAPPORTEUR : Benoit CUVILLIER**

Une délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2016 a créé et a validé le règlement du budget participatif.

Le budget participatif est un outil complémentaire de la démocratie de proximité déjà très vivante dans les quartiers de la ville. Il permet la co-décision des habitants de plus de 16 ans sur des aspects très concrets de la vie quotidienne. Ce dispositif donne la possibilité aux grand-synthois de plus de 16 ans de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement, sur la base de projets citoyens.

#### Le budget participatif a pour objectifs de :

- ❖ Mettre à disposition un fond budgétaire permettant aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de leurs besoins.
- ❖ Permettre à chaque Grand-Synthois de contribuer de façon active à l'amélioration de la ville notamment en travaux d'aménagement et investissements sur commune.

Le vote, auquel pouvait participer les grand-synthois de plus de 16 ans, consistait à classer par ordre de préférence 5 projets : 1<sup>er</sup> choix (5 points seront affectés au projet), 2<sup>nd</sup> choix (4 points)...

12 projets portés par les habitants ont été soumis au vote le vendredi 16 septembre et le samedi 17 septembre 2016 de 09h00 à 17h00 en Maison Communale et à l'Atrium : 259 grands-synthois de plus de 16 ans y ont participé.

Un vote par correspondance a également été organisé du 12 au 16 septembre 2016 : 52 habitants y ont participé.

311 habitants se sont exprimés sur les projets proposés par les porteurs, en les classant de la manière suivante, du projet le plus plébiscité à celui le moins plébiscité :

	NOM du projet	Montant estimé	Nombre points obtenus
1	Espace bien-être à la piscine	43 000€	681 points
2	Aménagement du parc urbain de l'Albeck	56 600€	570 points
3	Création du jardin pour la halte-garderie des « petits fripons »:	7 923€	526 points
4	Coin pique-nique aux Deux-Synthe	8 458€	498 points
5	Création d'un espace avec des équipements sportifs urbains	44 320€	469 points
6	Appropriation et embellissement de l'espace vert Savoie, Midi, Esterel	43 561€	393 points
7	Aménagement d'espaces conviviaux dans les jardins partagés	25 000€	346 points
8	Création d'un espace santé, bien-être dans le parc du Moulin	27 108€	343 points
9	Création d'un espace chiens avec « canisite » à l'îlot des Peintres, parcours agility et pose de totems:18 905€ HT	18 905€	246 points
10	Signalétique pour une meilleure visibilité de la maison de quartier Europe	1 020€	239 points
11	Création d'un Eco-chalet	10 800€	233 points
12	Création d'un mouv'roc point vitalité urbaine au Courghain	40 000€	223 points

Le montant total des projets proposés est de 326 695 euros HT est sera proposé au budget primitif 2017.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre acte de la proposition de la première édition du budget participatif.

Le montant total des projets proposés est de 326 695 euros HT est sera proposé au budget primitif 2017.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**VALIDE** les projets de la première édition du budget participatif.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Par rapport à l'espace bien être pour la piscine, car je suis allée voir sur internet il n'y a pas de grandes descriptions et encore une fois nous n'avons pas les dossiers, 43 000 euros c'est les travaux faits à la piscine ?

**Monsieur le Maire :**

C'est pour faire un sauna et un jacuzzi.

**Madame CHABAB :**

Voilà c'est de l'investissement. Ce n'est que 43 000 euros ?

**Monsieur le Maire :**

Cela a été estimé par les services durant la période estivale.

**Madame CHABAB :**

C'est bien un service municipal intégré dans la piscine?

**Monsieur le Maire :**

C'est une offre supplémentaire à la piscine.

**Madame CHABAB :**

Donc c'est géré par le personnel de la piscine ?

**Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame CHABAB :**

L'ensemble c'est vraiment des projets proposés par des habitants et le maître d'œuvre c'est la ville ?

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est vraiment des projets portés par les habitants. Moi j'ai trouvé très bien l'après-midi de présentation des projets parce qu'il y avait de très belles idées. Il y a des choses auxquelles on n'avait pas pensé. Il y a des projets qui n'ont pas été retenus au départ car ils explosaient les budgets de fonctionnement, puisqu'on avait limité à 5% du montant de l'investissement. A l'origine il y avait 19 projets et 12 ont été soumis au vote. Il y a des projets qui sont intéressants comme celui qui consiste à faire des graffs inversés sur les murs sales, c'est-à-dire nettoyer les pignons des murs pour faire des graffs. C'est une belle idée sauf que c'est sur des pignons privés on ne peut pas intervenir comme cela. On va mettre le projet pour le service culturel qui va regarder comment on peut faire. Ce n'est donc pas de l'investissement puisque l'on va demander à des graffeurs...

**Madame CHABAB :**

Proposer des murs de graffs.

**Monsieur le Maire :**

Oui mais là il y a un principe puisque le but est de nettoyer un mur. C'est le porteur du projet qui l'a expliqué. Il a cherché des murs sales sur les équipements de la ville mais il n'en a pas trouvés. Il a trouvé des pignons de particuliers qui n'ont peut-être pas les moyens de les entretenir. Donc là on

pourrait faire des pignons qui soient attractifs dans la ville. Je trouve que c'était une belle idée et il y en a eu d'autres. Cette année compte tenu de la rapidité avec laquelle se sont mises en place les choses, je propose comme l'enveloppe a été fixée à 500 000 euros de retenir tous les projets qui étaient présentés avec un total de 326 000 euros. Il faut que l'on arrive à faire les travaux dès janvier car il faut montrer que c'est réalisé au moment du lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets et qu'on laisse plus de temps à nos habitants pour présenter les projets. Je pense que l'année prochaine nous aurons plus de projets qui seront présentés par les habitants compte tenu de cette première édition et que l'on aura plus de participants au vote.

## **C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**

### **1. Désaffectation des parcelles situées dans la zone du Puythouck**

#### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2007, le conseil municipal avait décidé la vente de plusieurs parcelles à la société IMMOCHAN FRANCE pour un montant de 7 000 000 euros HT.

Cette vente concernait les parcelles situées dans la zone du Puythouck, cadastrées section AA n° 156 pour 8ha12a62ca, AA n° 90 pour 2a 65ca, AA n°40 pour 2 ha 86a 29 ca, AA n°39 pour 58 a 99 ca, et des parcelles situées dans la zone du Prédembourg le long de la RN1, cadastrées section AM n°109 pour 3ha 60a 41 ca et AM n°86 pour 26 a et 45 ca.

Cette vente a été authentifiée par acte notarié le 28 février 2008. Il convient afin de sécuriser cet acte juridique de procéder à la désaffectation et au déclassement des terrains qui se trouvent sur la zone du Puythouck vendus à la société Immochan FRANCE, et ce en tant que besoin.

Il est donc demandé au conseil municipal d'acter la désaffectation des terrains sus-visés.

Il convient de préciser que cette délibération constatant la désaffectation sera annexée en tant que besoin à l'acte de vente et confirme la volonté de la commune de maintenir la vente aux mêmes conditions.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** : la désaffectation des terrains sus-cités.

**DONNE** : à Monsieur le Maire toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</b>

### **2. Déclassement des parcelles situées dans la zone du Puythouck**

#### **RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2007, le conseil municipal avait décidé la vente de plusieurs parcelles à la société IMMOCHAN FRANCE pour un montant de 7 000 000 euros HT.

Cette vente concernait les parcelles situées dans la zone du Puythouck, cadastrées section AA n° 156 pour 8ha12a62ca, AA n° 90 pour 2a 65ca, AA n°40 pour 2 ha 86a 29 ca, AA n°39 pour 58 a 99 ca, et des parcelles situées dans la zone du Prédembourg le long de la RN1, cadastrées section AM n°109 pour 3ha 60a 41 ca et AM n°86 pour 26 a et 45 ca.

Cette vente a été authentifiée par acte notarié le 28 février 2008. Il convient afin de sécuriser cet acte juridique après avoir constaté la désaffectation des terrains concernés par la précédente délibération de prononcer en tant que besoin le déclassement de ces terrains qui se trouvent dans la zone vendus à la société Inmnoch France

Il est donc demandé au conseil municipal de prononcer le déclassement des terrains sus-visés.

Il convient de préciser que cette délibération constatant le déclassement sera annexée en tant que besoin à l'acte de vente et confirme la volonté de la commune de maintenir la vente aux mêmes conditions.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** : le déclassement des terrains sus-cités.

**DONNE** : à Monsieur le Maire toutes délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b><i>28</i></b>
<b><i>Contre</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b><i>2 (S. CHABAB , A. ROUCOU)</i></b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Encore cette délibération qui revient toujours avec ce terrain qui a été vendu alors qu'il n'était pas déclassé. C'est une vente qui a été faite en 2008 et on est en 2016, on la déclassé aujourd'hui donc nous on ne participe pas au vote par principe car là ça n'a ni queue ni tête. Moi il me semblait que cela avait été fait et cela n'est toujours pas fait. Au mandat dernier on avait déjà débattu là-dessus inaliénable et imprescriptible vous vous souvenez ? Et là ça arrive en 2016 pour une délibération qui a été prise en 2007 je trouve que cela fait un peu long.

**Monsieur le Maire :**

Justement c'est un dossier qui traîne depuis des années et pour clore car je ne sais pas combien d'années cela va encore durer, je passe ces délibérations car c'est encore en jugement, en examen de régularité. Je ne veux pas savoir qui gagnera ou qui perdra dans cette affaire. On prend cette délibération aujourd'hui qui met un terme à ce débat là. Les choses seront cadrées et je n'attends plus car cela fait trop longtemps que cela dure et cela bloque les projets. En prenant cette délibération on débloque l'ensemble du dispositif.

### **3. Acquisition garages DEBRIL**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir à l'indivision DEBRIL 29 garages situés rue Anatole France, cadastrés section AZ n°261 à AZ n°274 et AZ n°277 à AZ n°291 ainsi que la cour commune cadastrée section AZ n°276 ceci pour une superficie de 766m<sup>2</sup>.

Il est accordé une servitude de passage à l'indivision DEBRIL, propriétaire de la parcelle AZ n°275, pour accéder à la cour commune cadastrée section AZ n°276.

Cette acquisition de garages permettra d'assurer la sécurité publique dans cette rue en matière de stationnement et de circulation, de maintenir l'offre locative sur la Commune et de conforter l'aménagement urbain dans ce quartier.

Le prix d'acquisition, fixé par le service des domaines, est de 145 000 euros libre d'occupation.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** : d'acquérir à l'indivision DEBRIL les garages précités et la cour commune au prix de 145 000 euros.

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

**CHARGE** : l'étude de Maître Nathalie COUTEAU, Notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>28</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b>2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

L'objet de l'acquisition de ces garages, parce que l'on parle de stationnement, de circulation, de maintenir l'offre locative, c'est voué à la location ou quand vous dites stationnement cela peut-être un parking ?

**Monsieur le Maire :**

La rue Anatole France vous la voyait ?

**Madame CHABAB :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

C'est une rue dans laquelle il n'y a pas de stationnement. Pour éviter que quelqu'un achète pour faire une maison ce qui supprimerait des places de stationnement je préfère que la ville se porte acquéreur de ces garages pour offrir aux gens de cette rue là des solutions de stationnement. Peut-être que les garages se transformeront un jour en parking aérien, pas à étages...

**Madame CHABAB :**

C'est ça ma question : est-ce qu'ils sont voués à démolition car comme dans la délibération il y a « stationnement » et « offre locative » qui sont deux choses complètement différentes...

**Monsieur le Maire :**

C'est parce qu'on louait les garages et on pourrait louer par la suite un emplacement.

**Madame CHABAB :**

Donc ce n'est pas clair.

**Monsieur le Maire :**

Mais si c'est clair. Aujourd'hui ce sont des garages, on rachète les garages et on continue l'offre locative pour que les gens puissent stationner. Le jour où l'on dira c'est trop de frais de gestion parce que par rapport à ce que cela rapporte, car la location d'un garage ce n'est pas très chère, par contre l'entretien et les coûts de gestion ne sont pas négligeables on décidera donc de les détruire et de faire des places de parkings aériens. Mais ce que je veux c'est garder du stationnement dans ce secteur de la ville car on n'en manque cruellement. On nous a contacté pour nous dire je vends ces garages là et bien nous on les rachète car on veut maintenir cette fonction là.

**Madame CHABAB :**

Si vous faites des places de stationnement à terme ce n'est pas forcément les habitants de la rue qui vont y stationner. Cela ne va donc pas améliorer la circulation alors que si on maintient les garages...

**Monsieur le Maire :**

Vous avez raison mais pour l'instant on garde les garages. A terme mais je ne sais pas quand, si les services m'alertent car cela coûte je ne sais pas combien de milliers d'euros par an alors que cela nous rapporte que 100 euros, si ce n'est pas rentable on changera peut-être le mode de gestion. Mais aujourd'hui on garde des garages.

**Madame CHABAB :**

La délibération n'est pas écrite dans ce sens c'est pour cela que l'on ne votera pas.

**Monsieur le Maire :**

Et bien si. On achète les garages, on les maintient et on maintient l'offre locative.

**Madame CHABAB :**

Si vous aviez dit : « dans cette rue pour maintenir l'offre locative », pas de problème. Mais là c'est en matière de stationnement, de circulation, on ne sait pas trop. C'est ambigu.

**Monsieur le Maire :**

« Cette acquisition de garages permettra d'assurer la sécurité publique dans cette rue en matière de stationnement et de circulation, de maintenir l'offre locative sur la Commune et de conforter l'aménagement urbain dans ce quartier. »

**Madame CHABAB :**

« de maintenir l'offre locative » ok mais de stationnement je ne comprends pas. Cela veut dire que demain cela peut-être un grand parking, que l'offre locative va baisser. Je sais que vous faites les délibérations très larges au cas où...

**Monsieur le Maire :**

Oui moi je n'aime pas les délibérations à la virgule.

**Madame CHABAB :**

C'est pour cela que l'on ne participe pas. Si ça n'était que maintenir l'offre locative pas de problème car il y a vraiment un besoin de garages dans notre ville.

**Monsieur le Maire :**

Oui on est d'accord.

#### **4. Cession S3 D CRU Albeck Ilots 1 et 8**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

J'expose à l'assemblée que la société S3D propose à la Commune la cession gratuite de trois espaces verts soit la parcelle cadastrée section BB n°393 pour 10m<sup>2</sup>, rue des Marronniers, située dans l'îlot 1 de la concession de restructuration urbaine de l'Albeck, les parcelles cadastrées section BB n°446 pour 49m<sup>2</sup> et BB n°448 pour 51m<sup>2</sup>, boulevard des Flandres, situées dans l'îlot 8 de la concession de restructuration urbaine de l'Albeck, soit un total de 110m<sup>2</sup>.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**D'ACCEPTER :** la cession gratuite par la société S3D des parcelles précitées.

**AUTORISE :** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

**CHARGE :** l'étude de Maître Nathalie COUTEAU, Notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>29</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>0</b>

**Ne participe pas au vote : Damien CAREME**

## 5. Désaffectation de la maison de quartier des Deux-Synthe

**RAPPORTEUR : Michel DASSONVILLE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la désaffectation de la maison de quartier des Deux Synthe, située 84 Cité des Deux-Synthe, cadastrée section AH n°180 pour 494 m<sup>2</sup>. Cette maison de quartier va être déplacée dans les locaux de l'ex école des Deux-Synthe.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECIDE** : de la désaffectation de la maison de quartier des Deux Synthe située 84 Cité des Deux-Synthe.

**VOTE**  
**Pour** 28  
**Contre** 0  
**Abstentions** 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

## 6. Déclassement de la maison de quartier des Deux-Synthe

**RAPPORTEUR : Michel DASSONVILLE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser du domaine public communal la maison de quartier des Deux Synthe, située 84 Cité des Deux Synthe et de la transférer dans le domaine privé de la Ville, afin de pouvoir vendre ce bien ultérieurement.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**DECLASSE** : du domaine public communal la maison de quartier des Deux Synthe située 84 Cité des Deux Synthe.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce déclassement.

**VOTE**  
**Pour** 28  
**Contre** 0  
**Abstentions** 2 (S. CHABAB, A. ROUCOU)

### **Monsieur le Maire :**

Des questions ?

### **Madame CHABAB :**

Pour être cohérentes avec notre vote contre la fermeture de l'école des Deux-Synthe, même si les raisons étaient compréhensibles, on ne va pas participer au vote.

## D. CONTRATS - MARCHES

### 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 14 juin 2016

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; je rappelle à l'Assemblée que j'ai reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014 afin de prendre toute décision



concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 14 juin 2016.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 14 juin 2016.

## **2. Jury de concours de maîtrise d'œuvre – Centre de Santé – Indemnisation des architectes membres du jury**

**RAPPORTEUR : Damien CAREME**

J'expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet de réalisation d'un Centre de Santé et locaux associatifs ; un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics le 06 juillet 2016.

Je propose que les montants forfaitaires de l'indemnité accordée aux 3 architectes conseils membres des deux jurys de ce concours soient fixés à :

- 350 euros HT/ demi-journée par architecte ;
- 500 euros HT/ jour par architecte

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**APPROUVE** : les montants de l'indemnité accordée aux 3 architectes conseils membres des deux jurys de ce concours.

**AUTORISE** : son versement.

**IMPUTE** : les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

<b><i>VOTE</i></b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>28</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>
<b><i>Abstentions</i></b>	<b>2 (S. CHABAB , A. ROUCOU)</b>

## **E. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **1. Fonds d'aide exceptionnelle aux associations**

**RAPPORTEUR : Dany WALLYN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un crédit total de 80 000 euros est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget.

Les subventions accordées au titre de fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**ACCEPTE** : la proposition.

**IMPUTE** : les dépenses à l'article 6574 du Budget primitif et sur crédit ouvert par décision modificative.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>28</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstentions</i>	<b>2 (S. CHABAB , A. ROUCOU)</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Juste une remarque, le Récho c'était le 25 septembre, OGS cyclisme c'était les 17 et 18 septembre ce sont donc des manifestations qui ont eu lieu. Ces demandes de votes auraient du être faites en juin et pas après coup.

**Monsieur le Maire :**

Parfois il y a des choses qui arrivent entre deux.

**Madame CHABAB :**

Normalement c'est planifié.

**Monsieur le Maire :**

Parfois il y a des choses qui arrivent entre deux. Les associations assument la trésorerie et nous on s'engage à reverser une subvention.

**Madame CHABAB :**

Quoiqu'il en soit, comme toujours pour les associations, dans la mesure où l'on n'a pas l'ensemble des demandes de subventions des associations, on ne connaît pas la liste qui est acceptée et la liste refusée on ne participe donc pas au vote.

## **2. Ateliers linguistiques – Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des parcours éducatifs**

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Afin de donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération en date du 15 octobre 2015, de développer l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais sur le périmètre communautaire, en proposant à ses communes membres des ateliers linguistiques pour les enfants pouvant s'intégrer sur les temps d'activité périscolaires.

Une expérimentation a ainsi été lancée pour l'année 2015-2016 pour les communes de Dunkerque, Coudekerque Branche et Bray Dunes.

Cette expérimentation est élargie pour l'année 2016-2017 à toutes les communes du périmètre communautaire, qui en font la demande, pour les enfants de niveau grande section maternelle ainsi que les niveaux CE2, CM1, CM2 (via la Maison de l'Europe).

Dans le dispositif mis en œuvre, les communes recrutent les intervenants pour les grandes sections maternelles et organisent les ateliers, ou font appel à la Maison de l'Europe pour les autres niveaux. La communauté urbaine de Dunkerque prend en charge le coût des intervenants dans la limite de 25 euros / heure, gère le vivier des intervenants et fournit une mallette pédagogique pour les animations avec les enfants de niveau grande section maternelle.

Au plan juridique, la communauté urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement des écoles, dont le montant correspond au nombre heures d'intervention supportées par la Commune au titre des ateliers linguistiques.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, il convient en conséquence de solliciter, par la présente délibération, un fonds de concours d'un montant de 1 381,85 euros, conformément à l'état de dépenses.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** : la communauté urbaine de Dunkerque pour l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 1381,85 euros au titre des ateliers linguistiques pour les parcours éducatifs de la ville.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de ce fonds de concours.

<b>VOTE</b>	
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

On va passer par la Maison de l'Europe ou on va recruter directement des intervenants ?

**Monsieur le Maire :**

On va passer par la Maison de l'Europe.

**Madame KHELLAF :**

Ca dépend des plannings des enfants.

**Madame CHABAB :**

Ce n'est pas encore arrêté.

**Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas une demande de la Communauté Urbaine de passer via la Maison de l'Europe, ce n'est pas une condition ?

**Madame KHELLAF :**

On peut prendre des intervenants en direct et ensuite on les rémunère.

**Madame CHABAB :**

En fait il y a deux formules soit on passe par la Maison de l'Europe, soit directement...

**Madame KHELLAF :**

Cela dépend des disponibilités et des plannings fait par les directeurs de centres.

**Monsieur le Maire :**

La CUD n'impose rien.

**Madame BENALLA :**

Est-ce que sur cette délibération, d'après ce que tu viens de dire, concernant l'embauche de ces personnels est-ce qu'il y aura une concertation avec ce qui est fait dans les écoles, car vous n'êtes pas sans savoir que l'enseignement de la langue vivante se fait déjà dans les écoles et notamment l'anglais, donc pour le néerlandais, effectivement, c'est un plus parce que ce n'est pas forcément enseigné sur les écoles de la commune de Grande-Synthe. En ce qui concerne l'anglais, quel sera le contenu de ces ateliers ?

**Madame KHELLAF :**

On demandera au service politique éducative s'il le met en place dans les petits parcours de se mettre en lien avec les écoles.

**Madame BENALLA :**

Pas forcément avec nous mais avec l'éducation nationale.

**Monsieur le Maire :**

On pourrait aussi faire ce qui est une spécificité à Grande-Synthe les cours de chinois qui ont commencé dans les écoles du Moulin. Cette année à partir du CM1 les enfants peuvent apprendre le chinois pour le poursuivre au collège, en seconde, en 1<sup>ère</sup> et l'année prochaine en terminale pour faire une option BAC.

**Madame BENALLA :**

Ce que très peu de parents savent Monsieur le Maire c'est que normalement l'enseignement d'une langue vivante n'est pas limité à une langue vivante, c'est-à-dire que l'on n'est pas forcément obligé d'enseigner l'anglais. Les parents s'ils sont demandeurs dans les différents conseils d'écoles peuvent demander à ce que plusieurs langues vivantes soient enseignées. Après c'est une question de moyens bien entendu et d'habilitation des enseignants à ces langues.

**Madame CHABAB :**

On va tous demander des cours de chinois dans les écoles !

**Monsieur le Maire :**

Moi je trouve que c'est joli et c'est la seule ville dans l'académie qui offre un cursus depuis le CM1 jusqu'en terminale. Nous avons reçu dernièrement une délégation chinoise et l'échange est vraiment extraordinaire.

**Madame CHABAB :**

Pour le chinois le lycée du Noordover va donc recruter...

**Monsieur le Maire :**

Le lycée du Noordover enseigne déjà le chinois aux élèves de seconde et de première et l'année prochaine se sera au tour de la classe de terminale. Donc cela va être du CM1 au BAC. De plus c'est une filière intéressante pour un secteur en REP +.

**3. Subventions accordées aux coopératives scolaires pour l'année 2016/2017**

**RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le versement d'une subvention accordée aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour l'achat de fournitures pédagogiques et de cartouches d'encre pour les imprimantes mises à la disposition des écoles, les transports et pour assurer le bon fonctionnement des activités sportives.

Il propose le versement de cette subvention sur la base de 23,50 euros par enfant.

Il propose également le versement d'une subvention de 55,90 euros pour chaque école et pour le service de santé scolaire pour pallier la suppression de la franchise postale.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE**: l'attribution de subventions aux coopératives scolaires selon les modalités précédemment définies et le versement d'une subvention pour pallier à la suppression de la franchise postale.

**IMPUTE** : la dépense sur le crédit de 69 873 ,00 euros prévu au budget primitif 2016 en « provision coopératives scolaires et franchise postale ». Un crédit complémentaire au crédit BP de 2 700,00 euros est ouvert par décision modificative ce jour.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>30</b>
<i>Contre</i>	<b>0</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

**Monsieur le Maire :**

Des questions ?

**Madame CHABAB :**

Augmenter jusqu'à 23,50 euros c'est bien et quand c'est bien il faut le dire.

**F. FINANCES**

**1. Décision modificative – Dépenses/Recettes – Exercice 2016 budget principal**

**RAPPORTEUR : Martial BEYAERT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Principal 2016 doivent être modifiés.

Monsieur le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**EMET** : un avis favorable à la proposition ci-dessous.

<b>VOTE</b>	
<i>Pour</i>	<b>28</b>
<i>Contre</i>	<b>2 (S. CHABAB , A. ROUCOU)</b>
<i>Abstention</i>	<b>0</b>

## INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chap 16</u> : Emprunt et dettes	45 000.00	<u>Chap 13</u> : Subventions Investissement	- 81 828.22
<u>Chap 20</u> : Immobilisations incorporelles	25 850.00	<u>Chap 23</u> : Immobilisations en cours	2 719.26
<u>Chap 21</u> : Immobilisations corporelles	290 336.07	<u>Chap 041</u> : opérations patrimoniales	358 000
<u>Chap 23</u> : Immobilisations en cours	- 566 613.62	<u>Chap 021</u> : Virement de la section fonctionnement	- 126 318.59
<u>Chap 041</u> : opérations patrimoniales	358 000.00		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>152 572.45</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>152 572.45</b>

## FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Chap 011</u> : Charges à caractère général	648 514.00	<u>Chap 70</u> : produits des services du domaine	- 150 779.85
<u>Chap 012</u> : charges de personnel	- 1 800.00	<u>Chap 73</u> : Impots et Taxes	502 651.00
<u>Chap 014</u> : Atténuation de produits	2 961.00	<u>Chap 74</u> : dotations et participations	121 523.00
<u>Chap 65</u> : Autres charges de gestion courante	16 267.53	<u>Chap 77</u> : Produits exceptionnels	115 229.79
<u>Chap 66</u> : charges financières	9 000.00	<u>Chap 78</u> : Reprise sur amortissements et provisions	3 567.53
<u>Chap 67</u> : charges exceptionnelles	40 000.00		
<u>Chap 68</u> : Dotations aux amortissements et provisions	3 567.53		
<u>Chap 023</u> : Virement à la section d'investissement	- 126 318.59		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>592 191.47</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>592 191.47</b>

**Monsieur BEYAERT :**

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les services de la ville et en particulier le service Finances car nous venons de recevoir la note de l'indice de la qualité des comptes locaux 2015 qui est pour notre commune de l'ordre de 19,1 alors que la moyenne départementale est de l'ordre de 16,7. Encore une fois notre commune est reconnue pour sa bonne gestion et la qualité de ses équipes.

La décision modificative que je vous propose ce soir correspond au rééquilibrage des services de fin d'année. Elle s'équilibre en dépenses/recettes à 152 572,45 euros en section d'investissement et à 592 191,47 euros en section de fonctionnement.

En fonctionnement, on note essentiellement un ajout pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des dépenses d'énergie pour un total de 648 514 euros. Dépenses nouvelles compensées par un crédit complémentaire de 126 318,59 euros qui correspond à une diminution du virement vers la section d'investissement.

En investissement/dépenses, un nouvel ajustement des crédits en fonction de l'avancement des opérations nous permet de réduire les dépenses à hauteur de 250 427,55 euros aux chapitres 20 et 23. Un crédit supplémentaire a été affecté au remboursement de l'emprunt contracté sur l'exercice.

En recettes, on assiste au traditionnel réajustement des crédits/recettes sur les subventions qui se traduit par une diminution 81 828,22 euros. Une recette supplémentaire de l'ordre de 2 719,25 euros sur le compte 23 nous permet de ramener la diminution du prélèvement de la section de fonctionnement à hauteur de 126 318,59 euros

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des questions ?

### III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 23 JUIN 2016

**Monsieur le Maire :**

Y-a-t-il des observations sur ces décisions ?

**Madame CHABAB :**

Par rapport à l'association ADIC page 6 le président porte un nom. Pour la même association page 9 c'est un autre nom de président.

**Monsieur le Maire :**

Je ne sais pas on va regarder.

**Madame CHABAB :**

Et par rapport à l'association AIDC en point 16, quel est l'objet de cette association ? Association interculturel pour le dialogue et la citoyenneté je ne comprends pas bien l'objet de cette association.

**Monsieur le Maire :**

C'est une ancienne association...

**Madame CHABAB :**

Et depuis quand ils ont une mise à disposition de salle ?

**Monsieur le Maire :**

Depuis très longtemps aussi. C'est eux qui géraient par exemple le foot en salle...

**Madame CHABAB :**

C'est l'autre asso c'est l'ADIC.

**Monsieur le Maire :**

Ah non. C'est l'AIDC le foot en salle.

**Madame CHABAB :**

Donc que fait l'ADIC ? Je savais qu'une des 2 associations gérait le foot en salle...

**Monsieur le Maire :**

C'est l'AIDC c'est sûr. L'autre je ne sais plus on vous donnera l'objet...

**Madame CHABAB :**

En fait c'est ça qui est un peu dommage c'est que l'on a une liste avec un tableau récapitulatif...

**Monsieur le Maire :**

Demandez les informations avant le conseil on vous les donnera.

**Madame CHABAB :**

Donc si les services peuvent bien noter j'aimerais savoir ce que proposent ces associations.

**Monsieur le Maire :**

On vous donnera les statuts avec l'objet.

**Madame CHABAB :**

Et qui est le président de l'ADIC ?

**Monsieur le Maire :**

On me dit que c'est un co-président.

**Madame CHABAB :**

Il y a deux présidents ?

**Monsieur le Maire :**

Oui je ne suis pas sûr que cela soit légal mais cela a été déposé à la sous-préfecture comme cela.

**Madame CHABAB :**

Car normalement c'est président et vice-président après s'ils l'ont déposé comme cela c'est eux que cela regarde.

**Monsieur le Maire :**

Ce n'est pas nous en tous les cas.

**Prochain conseil municipal le mardi 13 décembre 2016 à 18h00**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19H15**